

Étude pour l'adaptation du poste de travail : intégration ou maintien en emploi

L'intégration ou le maintien en emploi d'une personne déficiente visuelle est le travail d'une équipe qui agit en coordination avec le médecin du travail, à la demande de l'entreprise.

La réalisation de l'étude doit permettre de trouver les aménagements permettant au salarié de pouvoir réaliser les tâches qui lui incombent ou, dans les situations de maintien, d'évaluer dans quelle mesure le salarié peut être maintenu dans ses fonctions ou orienté vers un poste pour lequel il aura les compétences et dont il pourra réaliser les tâches.

OBJECTIFS

- Valoriser les compétences professionnelles de la personne,
- Optimiser ses conditions de travail,
- Définir les outils de compensation nécessaires à la bonne réalisation de sa tâche,
- Accompagner l'appropriation des outils de compensation,
- Contribuer à sa bonne intégration au sein du collectif de travail,
- Rechercher et mettre en œuvre l'ensemble des solutions permettant le maintien en emploi.

MÉTHODOLOGIE

- Les aménagements proposés peuvent concerner le poste de travail ou l'environnement de travail, mais également se traduire par des solutions techniques (outils de compensation) ou humaines (nouvelle organisation du travail).

La Phase de bilan qui comporte, en fonction des besoins identifiés par l'analyse de la demande :

- Un bilan de la vision fonctionnelle,
- Un bilan des déplacements domicile travail, et/ou professionnel qui sera complété si nécessaire d'un bilan de l'accessibilité des espaces professionnels,
- Une analyse de la tâche et de l'environnement de travail,
- Un bilan d'autonomie dans l'utilisation de matériel adapté, et de l'accessibilité des logiciels métiers.

La phase de recherches de solutions

- Dans le prolongement des bilans réalisés, l'ergonome et ou l'informaticien proposent d'organiser des essais de matériel sur site ou des mises en situation de travail.

La restitution de l'étude

- Le compte rendu présenté au cours d'une réunion synthétise le fruit des observations de l'équipe pluridisciplinaire et préconise des solutions.

Un accompagnement peut être proposé à l'issue de l'étude :

Formations informatiques

- Formation à l'utilisation du matériel et des logiciels adaptés dans le cadre de l'activité professionnelle (voir page 42).

Accompagnement en locomotion

- Sécurisation des trajets domicile travail ou apprentissage d'un nouveau trajet avec le soutien d'un instructeur de locomotion.

Sensibilisation du collectif de travail

- Lors de la reprise du poste après une longue absence, lors du reclassement au sein d'une nouvelle équipe ou encore dans le cadre du maintien dans l'emploi, nous proposons d'animer une sensibilisation à l'accueil d'un collaborateur déficient visuel.



DATES

Sur demande



DURÉE

Bilan complet : entre 2 et 8 jours selon les situations



LIEU

Au sein des entreprises



COÛT

1 000 € net de taxe par jour



CONTACT

Access Formation
6 rue Gager-Gabillot
75015 Paris
Tél. : 01 44 42 91 95
secretariat.formation@aveuglesdefrance.org

Possibilités
d'intervention en
région



clairobscur

